



Remboursement des frais de reparation apres achat de vehicule

Par **alain_ford**, le **07/03/2011** à **11:10**

Bonjour, rnJ'ai acheté un véhicule le 02.12.2010, à Carrosserie de Vayres (87), dans la facture - mention "révisé", depuis le véhicule a été immobilisé deux fois. rn rnChaque fois il était impossible d'entrer en contact avec le vendeur par téléphone pendant plusieurs jours. rn rnLe 31.12.2010 - l'embrayage hors d'usage (2000€) - et puis - étant en Espagne - la boîte à vitesse (2000€). Ce véhicule était garanti trois mois. rn rnJ'ai envoyé une lettre recommandée au garage de Vayres et les factures de réparations. J'ai signalé au garage que j'ai toutes les pièces endommagées en ma possession. rn rnLors de l'achat le véhicule était gagé, le gage a été levé un mois après. rn rnA un moment le garage "Carrosserie de Vayres" était d'accord pour le remboursement des frais de réparation de l'embrayage, mais je n'ai jamais reçu le règlement promis. rn rnLe garage fait des difficultés pour nous rembourser les frais. rn rnQuelle est la marche à suivre ?

Par **mimi493**, le **07/03/2011** à **11:40**

Relisez les conditions de la garantie. La majorité du temps, il faut faire réparer par celui qui garantit.